



Raymond Chabot  
Grant Thornton

# Analyse supplémentaire

---

Étude d'impact économique des mesures d'encadrement du  
paiement minimum exigé par les institutions financières

Présenté à :

**Office de la protection du consommateur**





# Raymond Chabot Grant Thornton

Le 7 avril 2017

Monsieur André Allard  
Direction des affaires juridiques  
Allard, Simard, Avocats  
Office de la protection du consommateur  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3671  
Montréal (Québec) H1T 3X2

**Raymond Chabot Grant Thornton & Cie**  
**Société en nom collectif**

Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691  
Télécopieur : 514 878-2127  
[www.rcgt.com](http://www.rcgt.com)

**Objet : Analyse supplémentaire - Étude d'impact économique des mesures d'encadrement du paiement minimum exigé par les institutions financières**

Monsieur,

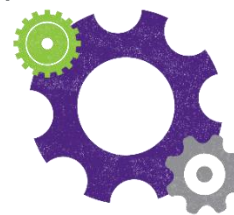
C'est avec plaisir que nous vous présentons notre rapport relatif au mandat susmentionné.

Dans un premier temps, ce rapport présente le mandat et les ajustements demandés à certaines hypothèses par l'Office de la protection du consommateur. Dans un second temps, il établit les conséquences économiques des ajustements demandés sur les entreprises des secteurs concernés uniquement pour les sections touchées par les modifications.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec M. Nicolas Plante au 514 954-4633.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

Nicolas Plante, MGP, PMP  
Associé, Groupe-conseil stratégie et performance



# Mandat

L'Office de la protection du consommateur (OPC) a mandaté Raymond Chabot Grant Thornton afin de définir les différences notables par rapport aux conclusions présentées dans les rapports réalisés précédemment, de valider l'évolution des données présentées et d'évaluer l'impact des changements relevés. Ces analyses font référence à l'*Étude d'impact relative à la révision de la Loi sur la protection du consommateur, phase 3 – Le crédit (mai 2010)* ainsi qu'à l'analyse supplémentaire (mars 2011).

## Sommaire exécutif

- L'évolution du solde moyen des détenteurs qui ne paient que le minimum a été revue en fonction des données récentes; ce solde est estimé à **9 687 \$**, soit 45 % de l'endettement total moyen (hors hypothèque) des consommateurs canadiens<sup>1</sup>. Ceci est confirmé par le rapport (2015) de la Banque de Montréal sur l'endettement par cartes de crédit<sup>2</sup> et est cohérent avec les hypothèses présentées dans les analyses antérieures, à savoir un solde estimatif de 10 000 \$.
- La proportion de détenteurs de cartes de crédit ne payant que le minimum requis a été revue pour refléter les données récentes<sup>3</sup> et s'établit à **19 %** des comptes actifs. Cette conclusion est cohérente avec les données sur l'augmentation du niveau moyen d'endettement des ménages canadiens.
- Le taux d'intérêt moyen pour le calcul de l'impact économique pour les entreprises a été conservé à **20 %**. En effet, malgré les données récentes colligées par l'Association des banquiers canadiens<sup>4</sup> suggérant des pressions compétitives contribuant à une diminution des intérêts chargés, l'analyse des 194 cartes de crédit nationales répertoriées par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada démontre un taux d'intérêt moyen de 20,46 %.

## Tendances de l'industrie<sup>5</sup>

- Nombre de comptes actifs : augmentation de 17 %;
- Nombre de factures traitées : augmentation de 56 %.

Ces données découlent entre autres de l'évolution marquée du commerce en ligne, grandement dépendant des paiements par cartes de crédit, et d'une utilisation accrue de la carte de crédit comme mode privilégié de paiement.

---

<sup>1</sup> *Rapport sur le taux d'endettement des Canadiens*, Équifax Canada, mai 2016, <http://www.consumer.equifax.ca/fr/au-sujet-d-equifax/bulletins-de-presse>.

<sup>2</sup> *Credit Card Report*, BMO, févr. 2015, <https://newsroom.bmo.com/2015-02-10-BMO-Poll-Nearly-Half-of-Canadian-Credit-Card-Holders-Currently-Hold-Credit-Card-Debt>.

<sup>3</sup> Association des banquiers canadiens, *Renseignements et statistiques sur les cartes de crédit au Canada*, janv. 2017.

<sup>4</sup> L'association des banquiers canadiens recense plus de 30 cartes de crédit nationales portant un taux d'intérêt inférieur à 13 %. *Renseignements et statistiques sur les cartes de crédit au Canada*, janv. 2017.

<sup>5</sup> Association des banquiers canadiens, *Renseignements et statistiques sur les cartes de crédit au Canada*, janv. 2017.

Afin de faciliter le suivi des modifications, nous avons conservé la même numérotation de sections. Le lecteur pourra retrouver les hypothèses et les impacts originaux dans le rapport en date du 13 mai 2010 ainsi que l'analyse supplémentaire datée de mars 2011.

### 7.2.3.1 Analyse des impacts économiques sur une période de cinq ans

Selon le recensement des offres de cartes de crédit effectué par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada<sup>6</sup>, le paiement minimum correspond généralement au plus élevé de 10 \$ ou de 2 % du solde impayé. La mesure proposée par l'OPC ne vise qu'une portion des détenteurs de cartes de crédit (revue à 19 %), soit les détenteurs qui ne paient que le paiement minimum. Selon le profil de consommation établi à partir des statistiques récentes, le solde moyen des détenteurs qui ne paient que le paiement minimum est de 9 687 \$ et le paiement mensuel, de 2 %, est de 200 \$.

Le tableau suivant présente l'évolution de la situation financière des détenteurs qui ne paient que le paiement minimum dans un contexte d'augmentation du paiement minimum tel que proposé par l'OPC.

Tableau 35 : Évolution du solde moyen – Détenteurs qui ne paient que le paiement minimum					
	2017	2018	2019	2020	2021
Paiement minimum	2 %	3 %	4 %	5 %	5 %
Solde mensuel moyen	9 687 \$	8 986 \$	7 199 \$	5 096 \$	3 915 \$
Paiement mensuel moyen	194 \$	270 \$	288 \$	255 \$	196 \$
Transactions mensuelles moyennes	36 \$	0 \$	0 \$	0 \$	122 \$

**En conclusion, nous ne relevons aucun changement notable pour le consommateur individuel par rapport aux estimations présentées lors des études précédentes. À noter que la portion de détenteurs de cartes de crédit ne payant que le minimum requis a augmenté significativement, passant de 15 % à 19 %. Les impacts décrits dans les rapports antérieurs sont donc présumés s'appliquer à plus de consommateurs.**

<sup>6</sup> Tableaux comparatifs des cartes de crédit, Agence de la consommation en matière financière du Canada [en ligne], <http://www.fcac-acfc.gc.ca/fra/publications/CartesDeCredit/CreditCardComparisonTables-fra.asp> [page consultée le 10 mai 2010].

Le tableau suivant présente l'impact économique de la mesure proposée par l'OPC :

<b>Tableau 36 : Impact économique pour les entreprises – Encadrement du paiement minimum exigé par les institutions financières au Québec</b>						
	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Total</b>
Détenteurs qui ne paient que le paiement minimum (19 % des comptes actifs)*	1 350 000	1 390 000	1 435 000	1 480 000	1 525 000	
Impact individuel – Réduction des intérêts (20 %)	0 \$	140 \$	498 \$	918 \$	1 154 \$	
Impact individuel – Réduction des frais de transaction (2 %)	0 \$	8,64 \$	8,64 \$	8,64 \$	(20,70 \$)	
<b>Impact économique</b>	<b>0 \$</b>	<b>207 M\$</b>	<b>727 M\$</b>	<b>1 371 M\$</b>	<b>1 728 M\$</b>	<b>4 033 M\$</b>

\* Les données présentées s'appuient sur les statistiques de 2015 présentées par l'Association des banquiers canadiens, extrapolées selon le taux de croissance annuel moyen (2005-2015) de 3,1 %.

**En conclusion, l'impact économique révisé de la mesure proposée par l'OPC pour les entreprises est nul pour la première année mais totalise 4 033 M\$ sur une période de cinq ans, soit une différence de 856 M\$ par rapport aux conclusions de 2011. Cette différence est principalement imputable à l'augmentation significative du nombre de comptes actifs entre 2009 et 2015 (17 %) et à la révision de la proportion de détenteurs ne payant que le montant minimum.**